



Renseignement

BASTIA

☎ 04 95 31 36 41

CORTE

CORTI

☎ 04 95 46 29 27

L'ILE ROUSSE

L'ISULA

☎ 04 95 60 01 69

CALVI

☎ 04 95 65 47 38

GHISONACCIA

A GHISUNACCIA

☎ 04 95 56 07 50

AJACCIO

AIACCIU

☎ 04 95 10 64 00

PORTO-VECCHIO

PORTIVECHJU

☎ 04 95 70 42 39

PROPRIANO

PRUPIÀ

☎ 04 95 76 39 72

Chaque candidat est « acteur » de sa formation :

- il s'investit personnellement pour atteindre son objectif,
- il est autonome dans l'organisation de son travail,
- il s'implique dans le travail de groupe,
- il prend la parole et se positionne dans les différents thèmes abordés,
- il participe aux recherches, débats, exposés, mises en situation,
- il fournit un travail sérieux et régulier.

MANAGER LA SANTÉ AU TRAVAIL

PUBLIC

Tout directeur ou responsable d'établissement et toute personne en charge de la prévention dans une entité employant des salariés.

PROGRAMME

Durée : 2 jours (14 heures)

1. Les enjeux de la santé au travail
2. Les impacts de la loi de modernisation sociale au niveau de la santé au travail
3. La responsabilité de l'employeur
4. La nature des risques à prévenir
 - a. Risques liés au milieu de travail
 - Locaux permanents et provisoires ; environnement ; déplacements;
 - b. Risques liés au process de travail
 - Equipements ; produits ; process de travail ; ergonomie des postes de travail
 - c. risques liés à l'organisation du travail
 - durée du travail ; rythmes du travail ; modalités d'organisation collectives du travail ; interventions des personnels extérieurs dans les process de travail ;
 - d. Risques liés aux relations interpersonnelles
 - e. Impact des modes de management et des relations interpersonnelles sur la santé physique et mentale du salarié
5. L'évaluation des risques
 - a. Choix d'une méthodologie d'action pour l'évaluation des risques
 - b. Place et rôles des représentants du personnel dans l'évaluation des risques
 - c. Place et rôle des intervenants extérieurs :
 - Organismes de certification ; CRAM ; ANACT ; autres intervenants.
 - d. Identification des risques
 - Exploitation des informations obligatoires ; analyse des pratiques de l'établissement sur les volets du plan de prévention
 - e. Evaluation des risques
 - Hiérarchisation ; outils d'évaluation ; formalisation de l'évaluation dans le document unique
6. La prévention des risques
 - a. Objectifs de la prévention
 - b. Structuration du plan de prévention : actions collectives et individuelles

COMPÉTENCES VISÉES

Mesurer les enjeux de la Santé pour l'établissement ; intégrer les nouvelles dimensions de la Loi de modernisation sociale ; prendre en compte les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité dans toute leur dimension.